

Version initiale d'une contribution à paraître aux Collections du Ceped

HERTRICH Véronique et Marie LESCLINGAND, (2007, à paraître). – Formalisation des unions et contrôle intergénérationnel. Une étude de cas au Mali, in : Philippe ANTOINE (éd.), *Les relations intergénérationnelles en Afrique. Approche plurielle.* – Paris, Ceped

Formalisation des unions et contrôle intergénérationnel. Une étude de cas au Mali¹.

Véronique Hertrich^{*} et Marie Lesclingand^{}**

Le mariage est un moment fort dans l'expression des rapports entre générations, parce qu'il exprime l'interface intergénérationnelle à plusieurs niveaux : d'une part en signifiant le basculement d'un âge social, de dépendance personnelle, à un autre investi de responsabilités à l'égard des communautés d'appartenance ; d'autre part parce que ce relais intergénérationnel se fait dans la confrontation de générations différentes, les anciennes qui valident et consentent, à terme, à leur remplacement, et les jeunes générations sujets de la promotion statutaire. En se mariant on passe de la génération des « jeunes » à celle des « adultes » en étant officiellement investi par les « aînés » et redévable de leur confiance. Le mariage charrie ainsi des significations et des enjeux multiples. Au niveau individuel, très généralement, il signifie d'abord l'accès à une vie sexuelle, conjugale et reproductive socialement reconnue, mais véhicule aussi bien d'autres aspects en terme d'accès à des ressources matérielles et symboliques collectives (accès aux terres, participation aux lieux de décision...) comme en terme de statut et de reconnaissance sociale. Au niveau collectif, de même, les enjeux ne relèvent pas seulement de la filiation et de l'alliance mais s'élargissent sur le champ politique, économique... Enfin, parce qu'il fait circuler des individus, des ressources et des droits, le mariage est un instrument de pouvoir et un lieu d'expression des rapports d'inégalités et de domination.

La plupart des sociétés africaines ont mis en place une organisation sophistiquée du mariage qui assure un contrôle communautaire de l'entrée en union de leurs membres et qui, conjointement, met en scène les rapports de pouvoir que privilégie la société². L'observation des arrangements matrimoniaux offre ainsi un angle d'approche de la construction des rapports sociaux. C'est dans cette perspective, et en se focalisant sur les rapports intergénérationnels, que nous nous intéressons, dans cet article, au dispositif matrimonial existant dans une population rurale du Sud-Est du Mali.

L'article est organisé en deux principales parties, précédées d'une présentation rapide de la population et des données utilisées. La première partie examine les formes du contrôle intergénérationnel par le mariage, en distinguant trois dimensions : l'intervention des aînés sur le marché matrimonial, la formalisation des procédures matrimoniales et la construction sociale de la période de jeunesse. La seconde partie décrit les évolutions en cours dans les modalités d'entre en union en articulation avec le développement des migrations des jeunes.

¹ Cette contribution reprend les éléments de deux articles : « Le mariage, quelle affaire ! Encadrement social et privatisation de l'entrée en union en milieu rural malien », à paraître dans la revue *Sociologie et sociétés*, et « Female migration and nuptiality transition in rural Africa » soumis à la *Revue européenne de démographie*.

* Institut national d'études démographiques (INED), 133 boulevard Davout, 75980 Paris cedex 20 (France).
Tél. : 33 (0)1 56 06 21 32. Fax. : 33 (0)1 56 06 21 94. hertrich@ined.fr

** Université de Nice, Département de Sociologie-Ethnologie, Pôle Universitaire St Jean d'Angely, 24 Avenue des Diables Bleus, 06357 Nice Cedex 4 (France). Tél. : 33 (0)4 93 37 55 90. Fax. : 33 (0)4 93 37 55 52. marie.lesclingand@unice.fr

² Voir, par exemple, Bledsoe et Pison (1994), Hertrich et Locoh (1999), Mair (1974), Parkin et Nyamwaya (1987), Radcliffe-Brown (1953).

Enfin, pour conclure, une dernière partie discute la portée des changements récents dans la construction des identités statutaires liées à l'âge.

POPULATION ET DONNÉES

La population étudiée³ se situe au Sud-Est du Mali, dans l'aire ethnique des Bwa (sing. *boo*), à 450 km environ de Bamako. Un système d'observation conciliant différents types d'opérations (recensement, enquêtes, généalogie...) y a été développé à la fin des années 1980, et fait depuis l'objet d'une actualisation régulière, tous les 5 ans environ, le dernier passage datant de 2004.

Contexte socio-économique

Les villages étudiés ont les traits caractéristiques des populations d'agriculteurs sahéliens, encore en marge d'un réel processus de développement socio-économique. L'économie y est dominée par l'agriculture, principalement vivrière, réalisée dans le cadre d'un mode de production familial. La scolarisation, marginale jusqu'alors, s'y développe depuis les années 1990 avec les écoles communautaires gérées par les villageois.

Du point de vue démographique, la région est marquée par une forte croissance naturelle (2,5 à 3 % par an). La mortalité a connu une baisse significative depuis les années cinquante mais touche encore un enfant sur six avant cinq ans. La fécondité se maintient à un niveau très élevé, de l'ordre de 8 enfants par femme. Les migrations sont omniprésentes, elles font partie de l'expérience de toutes les familles et de celle de la plupart des individus. Elles se réalisent au Mali et dans les pays de la région, mais ne se sont pas développées vers l'Europe. Ces migrations absorbent aujourd'hui l'essentiel de la croissance naturelle.

Les données

Les données utilisées ici sont celles de l'enquête biographique, réalisée exhaustivement dans deux villages, Sirao (Hanfwa'ui) et Kwara (1600 habitants en 2004). Cette enquête collecte les histoires matrimoniale, générésique, migratoire et religieuse de l'ensemble des résidents, hommes et femmes, et d'une partie des émigrés. La biographie matrimoniale y est enregistrée de façon particulièrement détaillée pour permettre d'analyser l'évolution des contrôles communautaires sur la formation des couples. Des questions sont ainsi posées sur les différentes étapes des procédures matrimoniales (initiative, prestations, médiateurs, durée de la procédure, cérémonies...). L'annexe 1 fournit des informations techniques sur les données utilisées.

LES FORMES DU CONTRÔLE INTERGÉNÉRATIONNEL PAR LE MARIAGE

Dans la plupart des sociétés africaines, l'organisation des unions relève classiquement de l'autorité des responsables familiaux et met, concrètement, en scène la dépendance des jeunes générations par rapport à leurs aînées. L'institutionnalisation de cette dépendance

³ Pour une présentation plus détaillée du système de collecte et de la population étudiée, voir Hertrich (1996) et Hertrich et Lesclingand (2007).

intergénérationnelle se manifeste dans le fonctionnement du marché matrimonial, dans la formalisation des procédures matrimoniales, mais aussi dans l'idéologie qui encadre l'organisation de la période de jeunesse.

Âge au mariage et marché matrimonial

L'autorité des aînés sur l'organisation des unions signifie un contrôle sur l'appariement conjugal (ie sur le choix du conjoint) mais aussi sur l'âge d'entrée en union des jeunes, en d'autres termes sur l'accessibilité et l'alimentation du marché matrimonial. Les régimes de nuptialité observés en Afrique subsaharienne présentent à cet égard des standards assez marqués : entrée en union précoce pour les femmes et tardive pour les hommes conduisant à des écarts d'âges élevés entre conjoints, caractère exceptionnel du célibat définitif pour les deux sexes, remariage rapide et quasi-systématique des femmes veuves et divorcées d'âge fécond, pratique de la polygamie (Lesthaeghe et al., 1989 ; van de Walle, 1996). Ces traits mettent en évidence les deux axes de structuration prédominants dans les sociétés patriarcales : celui du sexe et celui de l'âge (Hertrich et Locoh, 1999 ; Locoh, 2002 ; Thiriart, 2000). La subordination des femmes ressort du peu de place qui leur est laissé en dehors de la dépendance masculine : quand le mariage se réalise à de jeunes âges, la femme passe rapidement de la tutelle paternelle à celle de son époux, sans bénéficier d'un temps préconjugal qui lui permettrait de gagner un espace d'expression en tant qu'adulte et de développer des projets personnels, y compris en matière conjugale. Par ailleurs, l'absence d'alternative socialement acceptable à la vie maritale, rappelle que son statut est avant tout celui d'épouse et de mère. Enfin, la différence d'âges au sein des couples la place en position de mineure vis-à-vis de son conjoint, le critère de l'âge renforçant l'inégalité liée au sexe.

Le principe de séiorité instaure aussi des inégalités au sein de la population masculine, dont témoignent le calendrier d'entrée en union des hommes et la pratique de la polygamie. Le mariage plus tardif des hommes tient à leur dépendance vis-à-vis de leurs aînés pour accéder à une épouse et au fait que la polygamie, en élargissant la concurrence masculine sur les épouses potentielles, en contraint l'accès. À cet égard, la pratique polygamique peut être considérée comme l'expression de la domination des générations aînées sur les cadettes : elle traduit la manipulation, à leur profit, des prérogatives dont disposent les responsables familiaux sur l'accès et l'attribution des épouses, en détournant une partie des épouses potentielles des jeunes adultes, dont le célibat se trouve ainsi prolongé. Cette mainmise sur le marché matrimonial a elle-même été interprétée (Meillassoux, 1982) dans un cadre plus large, comme un outil à la disposition des aînés pour s'aliéner la force de travail des jeunes adultes : reporter le mariage des hommes permet de reporter leur émancipation économique tout en signifiant leur dépendance pour accéder à une femme et être reconnu comme des adultes à part entière.

Dans les villages bwa étudiés ici, ce modèle n'existe cependant que sous une forme atténuée. Le calendrier d'entrée en union des hommes y est plus proche de celui des femmes que ce que l'on observe habituellement dans la région : la différence n'est que de l'ordre de 4 ans, soit une valeur deux fois plus faible que l'indicateur national du Mali rural (tableau 1). La pratique de la polygamie se distingue également en terme de niveau et de profil par âge. Alors qu'en moyenne nationale elle augmente fortement avec l'âge des hommes, chez les Bwa la pratique progresse avec l'âge à un rythme beaucoup plus lent. Ainsi, alors que les indicateurs national et local sont identiques chez les 30-34 ans, la différence va presque du simple au double à 55-59 ans (tableau 1). La polygamie n'est pourtant pas une pratique marginale chez les Bwa. Près de 4 hommes sur 10 deviennent polygames au cours de leur vie, mais ils ne sont jamais plus

de 2 sur 10 à l'être simultanément (Hertrich, à paraître). La polygamie s'avère ainsi une expérience partagée par un grande partie des hommes, mais à titre temporaire le plus souvent : son exercice est associé à une circulation bien plus qu'à une rétention d'épouses.

Tableau 1.

Âge au mariage et polygamie. Comparaison avec les indicateurs nationaux (milieu rural)

Indicateurs	Mali rural (1)	Villages bwa (2)
Âge médian au premier mariage (en années)		
Hommes	26,6	22,6
Femmes	18,3	18,7
Écart	8,2	3,9
Proportion (%) de polygames parmi les hommes mariés		
Tous âges	30	17
30-34 ans	15	15
45-49 ans	36	21
55-59 ans	43	25

(1) D'après le recensement national de 1998 (République du Mali, 2001).
(2) Les indicateurs portent sur les deux villages de Sirao et Kwara.
L'âge médian au premier mariage correspond à celui des générations 1979-83 estimé à partir des données de l'enquête biographique.
La proportion de polygames est estimée à partir des données du recensement local de 2004.

D'une façon générale, il est tout à fait exceptionnel, dans les villages étudiés, que les chefs de famille profitent de leur position pour s'octroyer une épouse au détriment de l'un de leurs cadets célibataires. Le mariage d'un vieillard avec une jeune fille ne correspond pas à une image valorisée, bien au contraire. Il est quasiment impensable qu'un homme épouse une jeune femme qui pourrait être l'épouse de son fils. La responsabilité d'organiser l'entrée en union des siens est davantage considérée comme une charge que comme une prérogative. Il appartient au chef de famille de l'assumer avec le recul et le sens de l'intérêt commun que l'on est en droit d'attendre d'un aîné. « *Si le vieux ne se rassasie pas, il faut lui rappeler depuis combien de temps il mange le tô (boule de mil)* » dit le proverbe : chaque chose en son temps, le chef de famille doit d'abord veiller au bien-être des siens, tout comme d'autres ont veillé au sien autrefois.

L'organisation économique ne joue pas non plus en faveur du prolongation du célibat des hommes. En effet le mariage n'est pas associé à une émancipation économique : le jeune couple reste dans l'exploitation économique de l'homme. Un mariage ajoute donc de la main d'œuvre et s'avère ainsi profitable à la fois pour le responsable économique et pour la mère du marié qui se voit soulagée de la préparation des repas avec l'arrivée d'une brue.

La formalisation des procédures matrimoniales

L'autorité des aînés sur la formation des couples ne se traduit donc pas par une confiscation du marché matrimonial à des fins personnelles, et n'est pas perçue par les jeunes comme un facteur d'inégalités, d'injustice et de conflit intergénérationnel. Le contrôle communautaire sur la mise en union est cependant institutionnalisé : ce ne sont pas les intéressés qui construisent leur projet conjugal, en choisissant leur conjoint et en décidant du moment de leur mariage ; leur vie conjugale débute à la suite de démarches entreprises par leur famille, bien souvent en marge de leurs propres préoccupations. Ce contrôle est resté de mise jusqu'à récemment, comme on le verra plus loin.

L'efficacité de cet encadrement repose sur un principe déterminant : celui de la complexité des démarches matrimoniales et de la spécialisation qu'elles requièrent. La littérature ethnologique témoigne de l'énergie investie par les sociétés africaines pour faire du mariage une affaire compliquée et délicate, donc une affaire à la fois peu accessible, valorisée et très valorisante pour ceux qui sont à même de la faire aboutir, c'est-à-dire les aînés. Certains traits ressortent de façon récurrente, avec des déclinaisons variables selon les populations : l'inscription dans la durée de la procédure matrimoniale, la circulation de ressources matérielles et/ou symboliques, l'aspect protocolaire des échanges entre les deux parties de l'alliance, la participation d'intervenants extérieurs aux familles concernées, l'existence de cérémonies publiques.

On retrouve ces éléments chez les Bwa dans le déroulement d'un processus matrimonial classique engageant une jeune femme célibataire⁴. La décision matrimoniale relève d'un échange entre les responsables familiaux, réalisé par l'intermédiaire d'un médiateur social : on cherche des épouses et on accorde les filles. La procédure est formellement engagée par l'accord de la famille de la fille, sollicité par le lignage du jeune homme. Des prestations (travaux agricoles, remise de grains et, aujourd'hui, remise d'argent) s'établissent dès lors chaque année au profit de la famille de la fille. Le temps des fiançailles s'achève par un rapt symbolique ("enlèvement"), à la suite duquel la jeune femme est confiée ("déposée") à une famille alliée ou amie de celle de l'époux, en attendant la fête du mariage. Cette fête sanctionne l'union et honore la nouvelle épouse au sein du village de son époux. Elle marque aussi le début de la cohabitation conjugale. L'ensemble du processus se tient sur plusieurs années.

Le montage matrimonial combine ainsi des éléments qui servent le jeu intergénérationnel en faveur des aînés : sa complexité dissuade les jeunes de s'en mêler laissant le champ libre à l'action des représentants familiaux ; la multiplicité des démarches offre un espace de visibilité et de promotion sur la compétence des aînés d'autant plus important que les procédures sont longues ; l'autorité et le statut des aînés sont légitimés par leur connaissance de la « machine » matrimoniale et leur capacité à la manœuvrer au bénéfice de leurs dépendants.

La construction sociale de la jeunesse

La formalisation des procédures fait de l'affaire matrimoniale un champ réservé, dont les jeunes sont exclus : « *Le mariage n'est pas comme une chasse organisée par des gosses, où n'importe qui peut aller* » (proverbe, Leguy, 2001). L'absence d'inégalités manifestes dans la gestion du marché matrimonial limite par ailleurs les sources de frustration et de contestation de la part des jeunes générations à l'égard de leurs aînées : la plupart des hommes accèdent à des épouses à des âges relativement jeunes avant d'avoir eu le temps de s'en inquiéter. Une troisième composante fait partie du dispositif de contrôle matrimonial exercé par les aînés : la valorisation sociale de la période de jeunesse qui canalise l'énergie des jeunes sur des questions autres que celle de leur mariage.

⁴ Sauf exception les remariages féminins relèvent d'initiative individuelle et ne sont pas formalisés.

Les Bwa dispose d'un terme, *yaromu*⁵, pour parler du temps de jeunesse avant le mariage. Il est compris comme une période d'exception, où l'on a acquis la maturité physique d'un adulte tout en étant encore épargné par les responsabilités.

L'entrée dans la jeunesse est associée à un nouveau style de vie, dominé par les relations entre pairs. Garçons et filles quittent généralement la case de leur parents pour dormir entre amis, tout en retrouvant leur famille la journée pour les repas et les travaux. Les garçons se regroupent à 3 ou 4, dans des cases délaissées du village, tandis que les jeunes filles restent sous la responsabilité d'un adulte, généralement une vieille femme. La période de jeunesse est marquée par de nombreuses activités collectives, tant dans le travail que d'ordre festif, qui permettent aux jeunes de se retrouver et de se valoriser collectivement et individuellement.

Cette organisation très libre de la jeunesse fait cependant partie intégrante de l'encadrement social des jeunes générations par leurs aînées. En effet, pendant que les jeunes s'amusent avec leurs amis, ils n'ont aucune raison de se préoccuper d'autres affaires, notamment de leur mariage, laissant ainsi toute latitude à leurs aînés. Ce « cantonnement » des jeunes dans un espace et des activités qui leur sont propres est d'autant moins contesté que les activités de jeunesse et le statut de jeune sont valorisés et enviés par les plus âgés. « *Jeunesse vaut mieux que manger du mil concassé* » dit le proverbe (Leguy, 2001) : c'est un temps béni, sans comparaison avec la vie ordinaire. La séparation des registres de la jeunesse et du mariage a aussi vocation heuristique : elle exprime l'écart entre une expérience « pré-adulte » des rapports interindividuels entre pairs des deux sexes - informels, librement choisis et égalitaires – et celle, plus contraignante et inégalitaire, associée au mariage et à l'entrée dans la vie adulte (tableau 2).

Tableau 2
Jeunesse et mariage : deux registres distincts

<i>Yaromu, vivre sa jeunesse</i>	L'organisation du mariage
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Une expérience personnelle ▪ Insouciance et distractions ▪ Des relations informelles entre pairs : affirmation de soi et séduction ▪ Rapports entre garçons et filles librement choisis et égalitaires 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Une affaire familiale ▪ Une affaire sérieuse ▪ Des relations formalisées entre lignages ▪ Rapports entre futurs conjoints marqués par l'évitement et la pudeur

L'ÉVOLUTION DE L'ENCADREMENT DE LA JEUNESSE ET DU MARIAGE

L'articulation entre le contrôle matrimonial proprement dit et l'organisation sociale de la période de jeunesse dans le cadre d'un même dispositif d'encadrement intergénérationnel fournit une clé pour aborder l'évolution des cadres matrimoniaux au cours des dernières décennies. Il existe en effet un parallélisme remarquable entre les séquences de changements relatifs à l'espace de vie des jeunes et celles qui portent sur la formalisation des unions.

Les migrations des jeunes et la remise en question de l'encadrement de la jeunesse

L'efficacité de la « culture de la jeunesse » comme force d'intégration communautaire dépend en première instance de la présence des générations auxquelles elle s'adresse. Jusqu'aux années 1960, les jeunes gens passaient toute leur adolescence dans l'espace villageois, se

⁵ *yaro* = jeune homme, *mu* désigne un état, *yaromu* = état ou manifestation de la jeunesse.

partageant entre les activités à réaliser pour le compte de leur famille et les distractions partagées entre pairs, tandis que les responsables lignagers traitaient entre eux de leur mise en union. Cette gestion du temps de jeunesse s'est complètement transformée au cours des décennies suivantes, avec l'essor des migrations de travail juvéniles. Aujourd'hui, rares sont les jeunes, garçons et filles, qui n'ont pas réalisé de migration pendant leur jeunesse. Dans la plupart des villages, la présence des jeunes est devenue marginale pendant les saisons sèches qui sont les périodes de sociabilité par excellence : les conditions de l'exercice du « temps de jeunesse » ne sont plus remplies.

Cette évolution s'est faite en deux temps, d'abord avec le développement des migrations masculines, puis, à partir de la fin des années 1980, avec l'essor du mouvement chez les femmes (figure 1). La pratique migratoire féminine a désormais rattrapé celle des hommes ; elle est devenue une composante du passage à l'âge adulte pour les deux sexes. Au sein des générations nées à partir du milieu des années 1970, vivant leur jeunesse à la fin des années 1990, 9 individus sur 10 ont vécu au moins une migration de travail avant l'âge de 20 ans. Cette évolution est allée de pair avec l'extension de leur espace de vie et la confrontation avec des systèmes socio-culturels différents. Ainsi, au sein des jeunes générations, 8 individus sur 10 ont été amenés à résider en dehors de leur aire ethnique (figure 1).

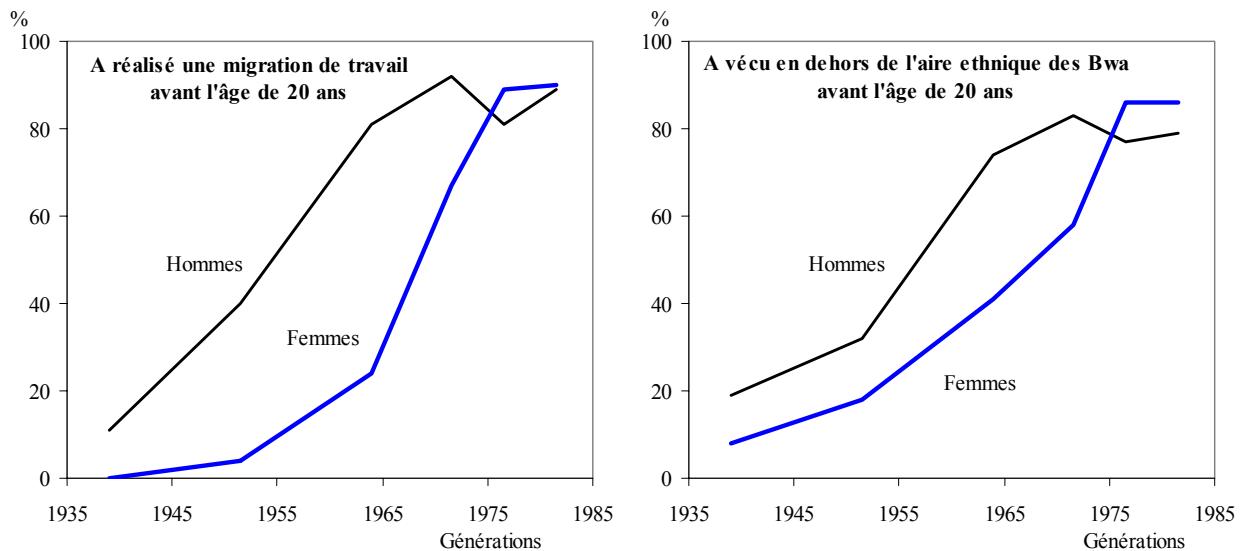


Figure 1
Convergence de l'expérience migratoire des femmes et des hommes.

Proportion (%) d'individus ayant réalisé au moins une migration de travail avant l'âge de 20 ans et proportion (%) d'individus ayant résidé hors de l'aire ethnique des Bwa avant l'âge de 20 ans, par groupe de générations et selon le sexe. (Enquête biographique)

Le développement des migrations féminines ressemble à la reproduction, décalée dans le temps, de l'évolution enregistrée d'abord chez les hommes. Mais la similitude s'arrête là. La mobilité des hommes et celle des femmes présentent des caractéristiques contrastées, elles se sont développées dans des conjonctures distinctes et en s'articulant très différemment aux logiques familiales (Lesclingand, 2004a, 2004b ; Hertrich et Lesclingand, 2007).

Les migrations des jeunes hommes se sont développées dans les années 1970-80, dans une conjoncture où la charrue et la culture attelée se diffusent dans les villages. Les migrations temporaires masculines sont alors une solution trouvée par les familles pour obtenir des bêtes de labour sans avoir recours au numéraire. En effet, les garçons partent pendant plusieurs mois garder des troupeaux chez les éleveurs peul et leur travail est rémunéré en tête de bétail.

La grande majorité des hommes nés à partir des années 1960 (70 à 80% selon les générations) participe à cette composante de l'économie familiale. Des migrations de travail à destination urbaine ou vers des bassins d'emploi agricole prennent souvent le relais dans l'itinéraire migratoire des hommes ; elles restent généralement associées à l'économie familiale, dans le cadre d'une stratégie de diversification des ressources.

Les migrations des jeunes filles ont pris leur essor dans les années 1990, en revêtant des contours distincts de celles des hommes. À l'image d'un phénomène observé dans de nombreuses populations ouest-africaines au cours des dernières décennies (Delaunay, 1994 ; Enel et al., 1994 ; Gugler and Luwar-Ene, 1995 ; Ouedraogo, 1995 ; Petit, 1998 ; Linares, 2003 ; Le Jeune et al., 2004), ces migrations sont quasi-exclusivement orientées vers le milieu urbain et le travail domestique (« petites bonnes »). Les migrations féminines sont généralement plus longues que celles des hommes et s'en distinguent aussi par l'absence d'articulation aux logiques familiales : souvent réalisées sans l'accord du responsable familial, elles répondent explicitement à des attentes individuelles et leur bénéfice, même modeste, n'est que rarement versé au profit de l'économie domestique (Lesclingand, 2004a, 2004b). L'argent gagné en ville est principalement destiné à l'achat de vêtements et d'ustensiles de cuisine que la jeune fille emportera dans son ménage lors de son mariage.

Les responsables familiaux apprécient de façon très différente les migrations des jeunes hommes et celles des jeunes femmes. Les premières apparaissent aujourd'hui comme une composante de l'économie familiale ; elles se sont développées sans imposer de remise en question des axes de structuration familiale. Les secondes, en revanche, sont mal perçues par les représentants familiaux et considérées comme un facteur de perturbation, sinon de subversion, de l'ordre social. En étant en ville, les filles échappent au regard de la communauté villageoise et acquièrent une aisance et des savoir-faire qui leur permettent de s'affirmer sur un mode plus personnel à leur retour au village. La liberté à laquelle elles sont susceptibles de goûter en ville effraie la communauté masculine ; les naissances préconjugales qui commencent à gagner en visibilité en sont une composante, tout comme le risque d'un mariage en ville échappant au contrôle des familles. Bien que le retour au village reste de mise pour la plupart d'entre elles, les jeunes filles ont cependant gagné, avec la migration, un pouvoir en matière matrimoniale : celui de reporter leur mariage à la date de leur convenance, en décidant de celle de leur retour au village.

Le recul de la formalisation des unions

On retrouve dans l'évolution du mariage les temporalités enregistrées en matière de migration : d'abord une tendance à l'assouplissement des procédures matrimoniales qui s'est développée jusqu'à la fin des années 1990, puis, conjointement au développement des migrations féminines, une remise en question plus marquée de l'institution matrimoniale.

Le point de césure se repère bien quand on examine l'évolution de l'âge médian au premier mariage (figure 2). Jusqu'aux générations nées dans les années 1960, l'âge au mariage n'a évolué que lentement, dans le sens d'une entrée en union plus rapide des hommes et sans changement du côté féminin, conduisant par là-même à un resserrement de la différence d'âge au mariage entre les sexes. Dans le même temps, le marché matrimonial des jeunes hommes et celui des jeunes femmes se sont rapprochés : un dixième seulement des hommes nés après 1960, contre plus d'un quart chez anciennes générations, débutent leur vie matrimoniale avec

une femme veuve ou divorcée (résultats non présentés)⁶. Dans la grande majorité des cas, hommes et femmes débutent désormais ensemble leur vie conjugale. On a là de premiers indicateurs d'un assouplissement, au bénéfice des jeunes hommes, des conditions d'accès aux femmes.

Un tournant apparaît à partir des générations nées dans les années 1970, avec un recul parallèle de l'âge au mariage des femmes et celui des hommes. Ces indicateurs semblent s'être stabilisés depuis une dizaine d'années autour de 23 ans pour les hommes et 19 ans pour les femmes, soit une différence de l'ordre d'un an et demi par rapport aux indicateurs des générations des années 1960.

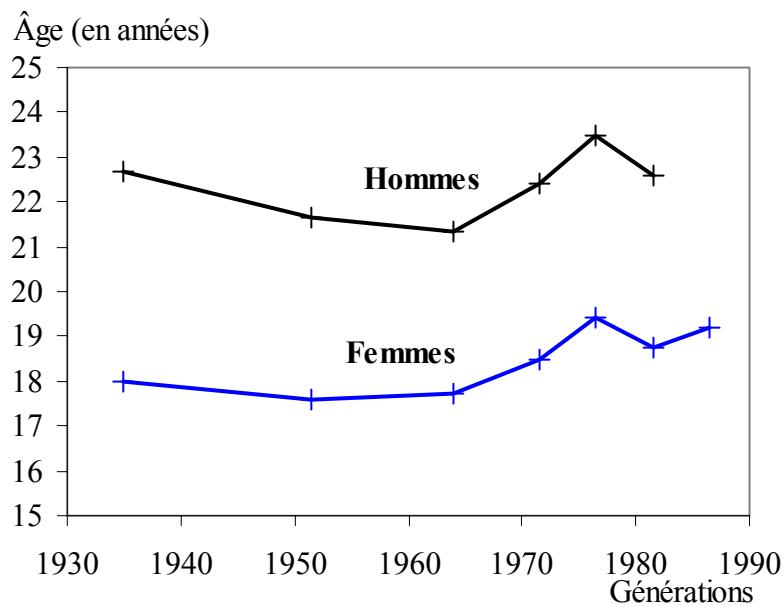


Figure 2
Évolution de l'âge médian au premier mariage des femmes et des hommes.
(Enquête biographique)

L'analyse des procédures matrimoniales précédant les mariages entre célibataires permet d'examiner plus en détail l'évolution des formes d'entrée en union des jeunes et leur signification en terme de contrôle intergénérationnel.

Le mariage deviendrait-il une affaire privée ?

Le recul de l'autorité familiale dans la formation des couples s'affirme clairement quand on analyse l'implication des deux lignages dans la décision de l'union : celle de la famille du jeune homme dans l'initiative, celle de la famille de la femme dans l'accord engageant la procédure matrimoniale (tableau 3).

L'implication du jeune homme dans le choix de son épouse s'est progressivement imposée pour devenir presque systématique aujourd'hui. Huit mariages sur 10 sont déclarés d'initiative individuelle au sein des plus jeunes générations, contre la moitié des unions des années 1970-90 et un tiers de celles des générations les plus âgées. La prise en compte des attentes masculines dans la décision de l'union s'est principalement développée dans les coulisses

⁶ Parallèlement, la proportion de femmes débutant leur vie conjugale avec un homme non célibataire (marié, veuf ou divorcé) est passé de près de 35% à 20%

familiales, sans contestation apparente du rôle des responsables familiaux dans la gestion matrimoniale. Cela du moins jusqu'à la fin des années 1980 : dans la plupart des cas (7 à 8 fois sur 10), les mariages d'initiative individuelle faisaient alors l'objet d'une procédure classique gérée par les aînés, mais cette démarche devient moins systématique aujourd'hui (concernant la moitié des cas) (tableau 3). L'intervention des intéressés s'articule ainsi à l'ouverture d'un espace de concertation et d'échanges interindividuels au sein de la famille, à une certaine privatisation des rapports familiaux et du projet matrimonial. On en trouve une autre expression dans la baisse des initiatives matrimoniales relevant de la parenté élargie, deux fois plus rares chez les jeunes générations que chez les anciennes (tableau 3), tandis que l'intervention des parents proches (père, mère, frère) est restée stable jusqu'à une date récente. Ainsi, le lieu d'initiative de l'union s'est à la fois ouvert à l'intéressé et resserré sur son environnement familial proche.

La prise en charge croissante du projet matrimonial par les intéressés eux-mêmes se manifeste également quand on analyse le mode d'accès à l'épouse : les unions faisant suite à un enlèvement sans accord préalable de la famille de la fille ont été multipliées par trois (tableau 2) et représentent désormais la moitié des cas. Certes cela ne signifie pas forcément que la famille refuse l'union : des tractations et une conciliation sont généralement engagées après l'enlèvement et il est rare qu'un couple s'installe sans qu'un accord n'ait finalement pu être obtenu. Mais cette démarche, correspondant généralement à un accord entre les deux intéressés, a pour effet de mettre la famille devant un fait accompli, qu'il lui restera à entériner.

Tableau 3
Décision de l'union : initiative et mode d'accès à l'épouse

Indicateurs	Générations				
	avant 1944	1944-58	1959-68	1969-73	1974-78
Initiative de l'union (relation de parenté entre l'initiateur et l'époux)					
Ego	33	49	54	49	79
Parents proches (père, mère, frère)	37	29	31	36	8
Autre	30	22	15	15	13
	100	100	100	100	100
Mode d'accès à l'épouse					
Accord de la famille de la fille	84	86	70	66	51
Sans accord préalable à « l'enlèvement »	16	14	30	34	49
	100	100	100	100	100
Proportion (%) de mariages d'initiative individuelle ayant donné lieu à une procédure avec accord initial de la famille de la fille					
	70	80	66	56	48
<i>Nombre d'observations</i>	32	42	56	56	55
Source : enquête biographique, hommes enquêtés au titre de résidents à l'un des passages (1987-89, 1995, 2000, 2004)					
Champ : Premiers mariages des hommes conclus avec une femme célibataire					

Un système des prestations plus simple et un processus plus court

La plupart des unions (environ 8 sur 10 quelques soient les générations) ont donné lieu à des prestations, qu'il s'agisse de prestations de type traditionnel (travaux agricoles, remise d'arachides ou de grains) ou de contributions monétaires (remise directe d'argent ou achat au prix fort de bière de mil confectionnée par la famille de la fille).

On pourrait donc croire que les responsables familiaux ont gardé une mainmise sur le marché matrimonial via le contrôle des ressources échangées, et même imaginer que le lest lâché au niveau du choix du conjoint ait été contrebalancé par des exigences accrues en terme de redevances matrimoniales. Une inflation des prestations a ainsi été constatée dans de nombreuses sociétés subsahariennes⁷ ; la difficulté à réunir le montant de la compensation est également citée comme l'un des facteurs de l'augmentation de l'âge au mariage, notamment en milieu urbain (Antoine et al., 2001 ; Calvès, 2007 ; Marcoux et Piché, 1998).

Une telle grille de lecture s'avère cependant peu pertinente quand on examine le détail des prestations versées (tableau 4). Les moyens mobilisés sont en effet relativement modestes et peuvent donc difficilement être considérés comme un obstacle majeur à leur appropriation par les individus. Cela est d'autant plus vrai que, chez les Bwa, les prestations⁸ ne conditionnent pas la légitimité de l'union (ni les droits d'un homme sur son épouse et sa descendance) et n'ont pas vocation à circuler sur le marché matrimonial. N'ayant pas (ou peu) de valeur d'échange, elles ne sont pas un support nécessaire à la circulation des femmes, ni ne se prêtent à la théâtralisation au profit d'intérêts individuels. Si elles sont une composante importante du contrôle matrimonial, c'est surtout parce qu'elles permettent d'inscrire le processus matrimonial dans la durée. Les travaux agricoles, les remises de céréales après les récoltes rythment et donnent une dimension concrète à l'engagement matrimonial. Ils offrent aussi un support à l'expression d'une part des rapports entre lignages, d'autre part de la solidarité lignagère et villageoise mobilisée pour leur réalisation.

L'évolution des différentes composantes de la compensation matrimoniale montre que c'est précisément cette densité temporelle qui est remise en question (tableau 4). Ainsi les prestations agricoles sont désormais réduites à minima. Le service agricole répété plusieurs années consécutives a quasiment disparu : il concernait la moitié des hommes nés avant 1944, un sur cinq parmi les générations nées dans les années 1950 et 1960 et à peine un sur dix pour les générations plus récentes. L'absence de prestation agricole est une situation qui a toujours existé pour un part non négligeable des mariages (près de 4 sur 10), mais elle a connu un nouvel essor depuis une dizaine d'années, concernant désormais deux tiers des unions. La remise d'arachides ou de céréales est également devenue moins fréquente, concernant moins de la moitié des unions à partir des générations nées dans les années 1960 et un cinquième pour celles qui sont nées à la fin des années 1970.

⁷ Voir par exemple Enel *et al.*, 1994 ; Guigou, 1992 ; Isiugo-Abanihe, 1994, 1995 ; Locoh, 1994 ; Nagashima, 1987.

⁸ Pour un examen critique des grilles d'interprétation des prestations matrimoniales, voir en particulier Comaroff (1980).

Tableau 4
Prestations matrimoniales et durée du processus matrimonial

Indicateurs	Générations				
	avant 1944	1944-58	1959-68	1969-73	1974-78
Existence de prestations (% de mariages)	63	88	79	75	78
Prestations en nature					
Répartition (%) des mariages selon le nombre d'années de travaux agricoles :					
0	44	36	39	53	63
1	6	43	39	35	26
2	22	7	14	13	11
3 et plus	28	14	7	0	0
	100	100	100	100	100
Proportion (%) de mariages avec remise de grains	53	64	41	41	20
Prestations monétaires					
Proportion (%) de mariages avec remise d'argent (remise directe ou achat de bière de mil)	21	61	62	56	60
Durée du processus (durée écoulée entre la demande d'accord et la cohabitation)					
pas de processus ou processus inférieur à 1 an	25	24	43	50	65
1 an	6	14	20	21	16
2 ans	13	26	14	13	11
3 ans et plus	56	36	23	16	7
	100	100	100	100	100
Source : enquête biographique, hommes enquêtés au titre de résidents à l'un des passages (1987-89, 1995, 2000, 2004)					
Champ : Premiers mariages des hommes conclus avec une femme célibataire					

Les prestations monétaires sont devenues tout aussi fréquentes que les prestations en nature, intervenant dans environ 6 mariages sur 10 depuis une trentaine d'années. Cependant les montants en jeu restent modestes : inférieurs à 15 000 CFA huit fois sur dix. Contrairement à ce qui a pu être observé dans d'autres populations africaines, les prestations monétaires ne sont donc pas de nature à freiner le mariage des jeunes hommes et ne peuvent être interprétées comme une réaffirmation, aux travers des redevances matrimoniales, de l'autorité familiale dans le champ du mariage. On en a une autre preuve en examinant l'affection de ces nouvelles prestations : celles-ci sont destinées le plus souvent (3 fois sur 4 d'après les déclarations des femmes enquêtées) à la jeune femme.

En définitive, on voit que les types de prestations qui se sont affaiblies sont celles qui s'établissaient au profit des responsables familiaux, sous la forme d'un bénéfice économique (les travaux agricoles) ou symbolique (l'exercice de la gestion matrimoniale sur un processus de longue durée offrant une visibilité à la compétence des aînés).

La redevance matrimoniale n'est pas abandonnée mais recentrée sur des formes de prestations qui peuvent être concentrées dans le temps. En quelque sorte les prestations n'imposent plus l'existence d'une procédure étalée dans le temps, une demande d'accord et des échanges préalables à l'union : les prestations peuvent être concommittantes de l'accès à l'épouse, la demande de pardon s'accompagnant alors d'une remise d'argent ou se traduisant par un

service agricole au cours de la saison suivante⁹. De fait on constate un raccourcissement considérable de la procédure matrimoniale (tableau 4). Les processus de 3 ans et plus (durée écoulée entre la demande d'accord et l'accès à l'épouse) autrefois majoritaires sont devenues exceptionnels (moins de 10% des mariages contre près de 60%). Deux tiers des hommes des jeunes générations (contre un quart des plus anciennes) se sont mariés sans avoir engagé de procédure (accord préalable à l'enlèvement) ou uniquement une procédure très courte, de moins d'un an.

Une remise en question de la formalisation des unions ?

L'analyse des événements marquant la fin du processus et le validant publiquement fournit une autre moyen d'apprécier, dans leur dimension la plus concrète, l'affaiblissement des contrôles sociaux du mariage. Le tableau 5 mesure ainsi l'occurrence de 3 événements : la pratique de la déposition, la fête du mariage et le mariage légal.

Même en cas de procédure traditionnelle, la mise en scène d'un rapt (enlèvement) était de règle pour signifier, rituellement, la fin des fiançailles. La jeune fille était alors « déposée » dans une famille de confiance, le temps (de l'ordre d'un mois) de derniers conciliabules entre les familles et d'organiser la « fête de la fiancée » qui rendra publique son changement de statut. Ces deux étapes étaient associées à la quasi-totalité (9 sur 10) des premiers mariages féminins, même en cas d'enlèvement sans accord préalable de la famille de la fille, jusqu'aux générations nées à la fin des années cinquante. Elles sont encore restées de mise pour la majorité des unions des générations nées dans les années 1960, dans une conjoncture où la pratique matrimoniale (choix du conjoint, prestations) était pourtant en cours d'assouplissement. Ce n'est réellement que depuis une quinzaine d'années que ces étapes sont remises en question. La pratique de la déposition, tout en restant courante (7 mariages sur 10), est devenue beaucoup plus courte. Mais c'est surtout la chute spectaculaire des fêtes de mariage au village qui signe la baisse de l'encadrement communautaire des unions. Aujourd'hui, 6 mariages sur 10 ne sont plus fêtés, alors que cette situation était exceptionnelle (7%) vingt ans plus tôt, et encore minoritaire (30%) dans les années 1980. Cette baisse n'est pas associée au développement d'autres formes de validation. Le recours au mariage civil¹⁰ a peu évolué au cours du temps et reste minoritaire (environ un mariage sur 5) (tableau 5).

Si on considère que la formalisation des unions a, notamment, pour objectif d'assurer la visibilité, et donc la promotion, des compétences, des relations et des réseaux mobilisés, alors cet essor des unions « non fêtées » apparaît comme une consécration du désengagement des instances collectives du champ matrimonial. L'institution matrimoniale est travaillée depuis longtemps par une redistribution des compétences et par une redéfinition des modalités de la mise en union, comme en attestent les changements perceptibles dans la plupart des composantes des processus, mais jusque-là la formalisation restait de mise : les responsables familiaux ont accepté l'intervention croissante des intéressés dans le choix de leur conjoint, ils ont revu à la baisse leurs exigences en terme de prestations, mais ils ont longtemps réussi à maintenir la structure formelle des procédures et à en assurer la mise en œuvre. Les évolutions récentes montrent que cette gestion formelle est également en train de leur échapper.

⁹ Sur la décennie 1994-2003, on enregistre un versement de prestations après la cohabitation pour plus de la moitié des mariages avec prestations. On ne dispose pas d'estimation quantitative sur les périodes antérieures (la question ayant été introduite dans l'enquête à partir du passage de 2000), mais tout laisse à penser que ces cas de figure étaient rares.

¹⁰ Le mariage civil est exigé au préalable du mariage religieux par les institutions chrétiennes. Pour l'essentiel (80% des cas), les mariages civils sont réalisés par des couples se mariant également religieusement.

Tableau 5
Pratique de la déposition et cérémonies de mariage

Indicateurs	Générations				
	avant 1944	1944-58	1959-68	1969-73	1974-78
Déposition					
Proportion (%) de mariages avec déposition	94	90	80	64	73
Dépositions d'une durée inférieure à 3 semaines (% parmi les mariages avec déposition)	18	14	11	29	44
Cérémonies					
Proportion (%) de mariages ayant donné lieu à une fête	94	93	70	49	40
Proportion (%) de mariages ayant donné lieu à un mariage légal	26	31	20	23	15
<i>Effectifs</i>	32	42	56	56	55
Source : enquête biographique, hommes enquêtés au titre de résidents à l'un des passages (1987-89, 1995, 2000, 2004)					
Champ : Premiers mariages des hommes conclus avec une femme célibataire					

CONCLUSION

Formes et ressorts des changements matrimoniaux : un recul de l'encadrement des unions sans conflit intergénérationnel ?

Les changements matrimoniaux contemporains en Afrique subsaharienne sont généralement attribués à deux principaux facteurs : d'une part la scolarisation (Bledsoe et Cohen, 1993 ; Lesthaeghe, 1989 ; Lloyd, 2005), notamment celle des filles, qui contribue à une prise de distance par rapport aux codes comportementaux et aux contrôles communautaires ; d'autre part, la crise économique (Antoine et al., 2001 ; Calvès, 2007 ; Marcoux et Piché, 1998) qui, en reportant l'accès à l'autonomie économique et résidentielle, freine aussi l'entrée en union des hommes.

Ces facteurs ne sont pas en cause dans les changements matrimoniaux enregistrés dans la population malienne étudiée ici : la scolarisation y est encore à ses débuts et l'accès à la vie conjugale n'est pas conditionnée par l'autonomie économique.

L'évolution du mariage s'inscrit plutôt dans une redéfinition des rapports intergénérationnels dans un contexte caractérisé par l'essor des migrations juvéniles. Cette évolution ne s'est pas produite de façon homogène au courant des dernières décennies. Elle a d'abord correspondu à un assouplissement du dispositif matrimonial, permettant d'associer, sur le mode de la concertation, les jeunes hommes aux décisions matrimoniales les concernant. Elle s'est ensuite poursuivie, depuis une quinzaine d'années, de façon plus affirmée, par la remise en question de la formalisation des unions.

Ces évolutions, bien qu'elles aient été concomittantes d'un mouvement d'émancipation individuelle portée par les migrations, ne peuvent cependant pas être comprises comme résultant d'un mouvement de revendication individuelle contestant l'autorité des familles. Ni les enquêtes quantitatives, ni les entretiens qualitatifs ne témoignent d'un conflit intergénérationnel porté par les jeunes générations autour de la question du mariage. Si le

contrôle matrimonial a progressivement lâché, c'est que le dispositif d'encadrement social des jeunes a perdu sa pertinence dans une conjoncture où l'espace de vie des adolescents dépasse désormais largement le village. D'un côté les structures d'intégration communautaires destinées à la socialisation des jeunes ne sont plus à même de fonctionner dans des villages « vidées » des classes d'âges adolescentes. De l'autre les responsables familiaux éprouvent un sentiment d'impuissance face à l'essor des migrations féminines et, craignant de se trouver dans l'incapacité d'honorer leurs engagements, préfèrent se retirer des responsabilités matrimoniales. Si ce contexte spécifique, associé à l'essor des migrations juvéniles, joue un rôle essentiel dans le recul de l'encadrement des unions, il est probable cependant que son expression, sous forme d'un désengagement désabusé de la part des aînés plutôt que sous celle d'une confrontation intergénérationnelle ouverte, traduise une situation de remise en question plus générale de l'organisation intergénérationnelle au sein des communautés, villageoise et lignagère.

La place des aînés : un statut à reconstruire ?

Chez les Bwa comme ailleurs en Afrique sub-saharienne, la progression en âge est « traditionnellement » associée à une progression du statut social et des responsabilités. Cette articulation repose, idéologiquement, sur un système associant autorité et antériorité : un homme a autorité sur ses descendants parce qu'il en est le procréateur et sur ses cadets parce qu'il a été engendré avant eux. Ce modèle se décline à la fois à l'échelle lignagère et à l'échelle villageoise. Le chef de lignage est l'aîné des hommes du rang généalogique le plus ancien (l'aîné des « pères ») ; le chef de village traditionnel (« maître de la terre ») est le représentant du lignage fondateur, exerçant ses charges entouré des chefs des lignages les plus anciennement installés au village (conseil des Anciens). Ces doyens sont les représentants en titre de leur groupe, responsables de la cohésion et de la bonne marche interne du groupe, et chargés, le cas échéant, d'en défendre les intérêts auprès de l'extérieur. Leurs champs d'exercice sont principalement de trois types : le domaine foncier (gestion/redistribution des terres cultivables au sein du lignage, attribution de terres à de nouveaux venus au niveau du village), le domaine religieux (mise en œuvre des cultes villageois et des rituels propitiattoires, autels des ancêtres et « fétiches » lignagers) et le domaine matrimonial (recherche d'épouses et attribution des filles, dans le cadre d'une exogamie lignagère et d'une endogamie ethnique). L'organisation de ces différents domaines suit une même logique : une exigence de connaissances et de compétences, qui définit un champ de spécialisation réservé aux aînés, et qui valorise en retour leur capacité à mobiliser efficacement un savoir compliqué au bénéfice du groupe. Les attributions foncières requièrent ainsi une connaissance de la brousse et de ses interdits, mais aussi de l'histoire du peuplement et des arbitrages fonciers anciens. Le domaine cultuel est sans aucun doute le plus complexe, autour duquel se cristallisent les attentes collectives et où la compétence des doyens est la plus lourdement engagée : l'interprétation des signes de disfonctionnement, la connaissance et la mise en œuvre des rituels et sacrifices adéquats sont des enjeux pour la reproduction du groupe, parfois explicitement mis en évidence quand les pluies tardent ou que des décès répétés affectent le groupe. Enfin, comme on l'a vu, dans le domaine matrimonial, c'est la codification et la complexité des démarches, et leur inscription dans la durée qui sert de support au contrôle des unions en rendant leur mise en œuvre inaccessible aux intéressés.

Si le principe de séniorité justifie que les aînés aient la responsabilité de ces champs d'intervention, on peut cependant aussi inverser la proposition : ces champs d'intervention mettent en scène la compétence et l'activité des aînés sociaux et légitiment leur statut et leur autorité auprès des plus jeunes. Les éléments de mise en scène des démarches et réunions des Anciens contribuent d'ailleurs à donner un caractère précieux, presque sacré à leur activité,

qui exprime la dépendance du groupe par rapport au savoir des aînés. Ainsi le caractère à la fois protocolaire et, souvent, semi-secret (regroupement dans un lieu public spécifique, éloignement des enfants, ordre de prise de parole...) des rencontres des responsables lignagers, leur assure paradoxalement un regain de visibilité et de valorisation sociale : elles se distinguent « en creux » à la fois par les protagonistes réunis et la forme des échanges. On conçoit ainsi que la formalisation traditionnelle des unions (et plus largement des champs d'intervention des aînés) soit non seulement un instrument de contrôle des jeunes générations, mais aussi un instrument au service de la construction du statut des aînés. Si les actions menées par les aînés perdent leur caractère remarquable et inaccessible, le principe de séiorité suffira-t-il à garantir un statut social valorisé à ces dépendants économiques âgés ?

Conjointement au démantèlement progressif dispositif institutionnel entourant le mariage, on trouve dans d'autres registres les signes d'une baisse de visibilité et de reconnaissance de la compétence des générations âgées. D'un côté l'investissement des champs d'exercice traditionnels se heurte à des contraintes croissantes. La pression foncière augmentant, la régulation par les institutions communautaires n'est plus toujours suffisante et le recours aux instances administratives nationales se développe en cas de litige. Des freins à l'exercice des cultes traditionnels commencent également à apparaître : l'adhésion au christianisme, généralement temporaire et superficielle, commence à être ancrée dans certaines familles qui retirent leur participation des cultes communautaires. Le terrain occupé traditionnellement par les aînés tend ainsi à se restreindre et à perdre de sa portée, en terme de visibilité mais aussi de nécessité dès lors que son monopole est remis en question. D'un autre côté, le développement de nouveaux champs d'investissement des communautés locales concourt également à l'affaiblissement du contrôle social des aînés. Écoles, opérations de développement rural, actions sanitaires, démocratisation politique... mobilisent de nouveaux axes de structuration communautaires, dissociés des cadres anciens contrôlés par les aînés. Les villages bwa se sont longtemps désintéressés des programmes nationaux de développement mais un tournant est engagé depuis une dizaine d'années suite au mouvement de démocratisation et des politiques de décentralisation qui ont suivi.

Le désengagement des aînés des affaires matrimoniales apparaît finalement comme l'une des expressions d'un mouvement plus large de redéfinition des champs d'investissement communautaire. La place des générations âgées devient moins évidente et moins légitime à la fois parce que le cœur de l'action relève désormais de champs de compétence nouveaux, et parce que les terrains traditionnellement occupés par les anciens sont rognés par les forces de différenciation interne. Autrefois au premier plan, la place des aînés tend à se situer de plus en plus à l'ombre de la scène sociale. Derrière ces recompositions se profile donc aussi la question de la reconstruction du statut social des aînés.

Références citées

- ANTOINE Philippe, RAZAFINDRAKOTO Mireille, François ROUBAUD, 2001. – "Contraints de rester jeune ? Évolution de l'insertion dans trois capitales africaines: Dakar, Yaoundé, Antananarivo", *Autrepart*, 18, p.17-36.
- BLEDSOE Caroline, COHEN Barney (eds), 1993. – *Social dynamics of adolescent fertility in sub-saharan Africa*. – Washington D.C., National Academy Press, 208 p.
- BLEDSOE Caroline et PISON Gilles (éds.), 1994. – *Nuptiality in Sub-saharan Africa. Contemporary anthropological and demographic perspectives*. – Oxford, Clarendon press, 326 p.
- CALVÈS Anne-Emmanuèle, 2007. – "Trop pauvre pour se marier ? Crise de l'emploi urbain et entrée en première union des hommes au Burkina Faso", *Population*, n°62, pp. 339-360.

- COMAROFF John , 1980. – Introduction, in : COMAROFF John (Ed.), *The Meanings of Marriage Payments*, p. 1-47 – London, Academic Press, 264 p.
- DELAUNAY Valérie, 1994. – *L'entrée en vie féconde, expression démographique des mutations socio-économiques d'un milieu rural sénégalais* – Paris, Ceped, 326 p. (Les Études du Ceped, n°7).
- ENEL Catherine, PISON Gilles and LEFEBVRE Monique, 1994. – "Migration and marriage change : Acase study of mlomp, a joola village in southern Senegal", in : Caroline BLEDSOE et Gilles PISON (éds.), *Nuptiality in Sub-saharan Africa. Contemporary anthropological and demographic perspectives*, p. 92-116. – Oxford, Clarendon press, 326 p.
- GUGLER Josef and Gudrun LUDWAR-ENE, 1995. – "Gender and Migration in Africa South of the Sahara" in: Jonathan BAKER and Tade Akin AINA (Eds), *The Migration Experience in Africa*, p. 257-268 – Uppsala: Nordiska Afrikainstitutet, New Brunswick, NJ: Transaction Publishers, 354 p.
- GUIGOU Brigitte, 1992. – *Les changements du système familial et matrimonial : Les Sérères Sine (Sénégal)*. – Paris, École des Hautes Études en Sciences Sociales, 548 p. (Thèse de Doctorat en Anthropologie)
- HERTRICH Véronique, 1996. - *Permanences et changements de l'Afrique rurale: dynamiques familiales chez les Bwa du Mali*. - Paris, Ceped, 548 p. (Les Études du Ceped n°14).
- _____, 1997. – Les réponses des hommes valent-elles celles des femmes ? Une double collecte sur les questions génératives et matrimoniales dans une population du Mali , *Population*, n°1, p. 45-62.
- _____, (à paraître). – La polygamie : persistance ou réaménagement. Le cas d'une population rurale du Mali, *Cahiers québécois de démographie*
- _____, (2007, à paraître). – Nuptialité et rapports de genre en Afrique. Tendances de l'entrée en union, 1950-99, in : Thérèse LOCOH et al. (sous la direction de), *Genre, population et développement en Afrique*. – Paris, Ined, 26 p.
- HERTRICH Véronique et Marie LESCLINGAND, 2007. – *Transition to adulthood and gender: changes in rural Mali*. – Document de travail de l'Ined n°140, Paris, 36 p
- HERTRICH Véronique et Thérèse LOCOH, 1999. – *Rapports de genre, formation et dissolution des unions dans les pays en développement*. – Liège, UIESP, 62 p. [Série "Gender in Population Studies", éditée par Antonella Pinnelli]
- ISIUGO-ABANIHE Uche, 1994. – "Consequences of bridewealth changes on nuptiality patterns among the ibo of Nigeria", in : Caroline BLEDSOE et Gilles PISON (éds.), *Nuptiality in Sub-saharan Africa. Contemporary anthropological and demographic perspectives*, p. 74-91. – Oxford, Clarendon press, 326 p.
- ISIUGO-ABANIHE Uche, 1995. – Bridewealth, marriage and fertility in the East-Central states of Nigeria, *Genus*, Vol. LI, n°3-4, p. 151-178
- LEGUY Cécile, 2001. – *Le proverbe chez les Bwa du Mali. Parole africaine en situation d'énonciation*. – Paris, Karthala, 323 p.
- LE JEUNE Gaël, Victor PICHÉ et Jean POIRIER, 2004. – "L'émergence d'une migration féminine autonome du milieu rural vers le milieu urbain au Burkina FASO ?", *African Population Studies Vol.20 n°2/Etude de la population africaine vol. 20 n° 2*, pp. 101-123.
- LESCLINGAND Marie, 2004a. – "Nouvelles stratégies migratoires des jeunes femmes rurales au Mali: de la valorisation individuelle à une reconnaissance sociale", *Sociétés contemporaines*, n°55, pp. 21-42
- _____, 2004b. – *Nouvelles pratiques migratoires féminines et redéfinition des systèmes de genre. Une analyse à partir des changements démographiques en milieu rural malien*. – Paris, Institut d'études politiques, 300 p. [PhD Dissertation]
- LESTHAEGHE Ron, KAUFMANN Georgia et MEEKERS Dominique, 1989. – "The nuptiality regimes in

- Sub-Saharan Africa", in : Ron LESTHAEGHE (éd.), *Reproduction and Social Organization in Sub-Saharan Africa*, p. 238-337. – Berkeley/Los Angeles, University of California Press, 556 p.
- LINARES Olga F., 2003. – "Going to the City ... and Coming Back? Turnaround Migration among the Jola of Senegal", *Africa*, Vol. 73,
- LLOYD Cynthia B. (Ed.), 2005 – "The transition to marriage", in: LLOYD Cynthia B. (Ed.), *Growing Up Global: The Changing Transitions to Adulthood in Developing Countries*, p. 416-505. – Washington, The National Academies Press, 700 p..
- LOCOH Thérèse, 1994. – "Social change and marriage arrangements : New types of union in Lomé, Togo", in : Caroline BLEDSOE et Gilles PISON (éds.), *Nuptiality in Sub-saharan Africa. Contemporary anthropological and demographic perspectives*, p. 215-230. – Oxford, Clarendon press, 326 p.
- LOCOH Thérèse, 2002. – "Les facteurs de la formation des couples", in: Graziella CASELLI, Jacques VALLIN et Guillaume WUNSCH (sous la direction de), *Démographie et synthèse. II. Les déterminants de la fécondité*, p. 103-142. – Paris, Ined-Puf. 460 p.
- MAIR Lucy, 1974. – *Le mariage. Étude anthropologique*. – Paris, Petite Bibliothèque Payot, 235 p.
- MARCOUX Richard et Victor PICHÉ, 1998. – Crise, pauvreté et nuptialité à Bamako, in : Francis GENDREAU (sous la direction de), *Crise, pauvreté et changements démographiques dans les pays du Sud*, p. 237-255 – Paris, AUPELF-UREF/Éditions ESTEM, 415 p. (Collection Actualité Scientifique).
- MEILLASSOUX Claude, 1982. – *Femmes, greniers et capitaux*. – Paris, François Maspéro, 254 p.
- NAGASHIMA Nobuhiro, 1987. – "Aspects of change in bridewealth among the Iteso of Kenya", in : David PARKIN et David NYAMWAYA (éds.), *Transformations of african marriage*, p. 183-198. – Londres, International African Seminars, 350 p. (New Series, n° 3).
- OUEDRAOGO Jean-Bernard, 1995 – "The Girls of Nyovuuru. Dagara Female Labour Migrations to Bobo-Dioulasso" in BAKER Jonathan, AINA Tade Akin (Eds.), *The migration experience in Africa*, pp.269-288 – Uppsala, Nordiska Afrikainstitutet, 354 p.
- PARKIN David et NYAMWAYA David (éds.), 1987. – *Transformations of african marriage*. – Londres, International African Seminars, 350 p. (New Series, n° 3).
- PARKIN David et David NYAMWAYA, 1987. – "Introduction : Transformations of African marriage : Change and choice.", in : David PARKIN et David NYAMWAYA (éds.), *Transformations of African marriage*, p. 1-16. – Londres, International African Seminars, 350 p. (New Series, n° 3).
- PETIT Véronique, 1998 - *Migrations et société dogon* - Paris, L'Harmattan, 331 p.
- RADCLIFFE-BROWN A.R., 1953. – "Introduction", in : RADCLIFFE-BROWN A.R. et FORDE Daryll. (éds.), *Systèmes familiaux et matrimoniaux en Afrique*, p. 1-107. – Paris, PUF, 527 p. (Bibliothèque de Sociologie Contemporaine).
- RÉPUBLIQUE DU MALI, 2001. – Recensement général de la population et de l'habitat, avril 1998. Résultats définitifs. Vol. 1. Série socio-démographique – Bamako, DNSI, 732 p.
- RONDEAU Chantal, 1994. – Les paysannes du Mali. Espaces de liberté et changements. – Paris, Karthala, 362 p.
- THIRIAT Marie-Paule, 2000. - "Les pratiques matrimoniales, au principe des systèmes de genre" in BOZON Michel et Thérèse LOCOH (sous la direction de), *Rapports de genre et questions de population. II. Genre, population et développement*, pp. 81-94 - Paris, INED, 196 p. (Dossiers et recherches n°85)
- VAN DE WALLE Étienne, 1996. – "L'âge au mariage : tendances récentes" in : FOOTE Karen *et al.* (éds.), *Changements démographiques en Afrique subsaharienne*, p. 119-154 – Paris, PUF/INED, 371 p. (Travaux et documents, Cahier n° 135).

ANNEXE 1. LES DONNÉES UTILISÉES

Population enquêtée, effectifs traités

L'enquête initiale a été réalisée sur le mode rétrospectif en 1988-89 puis actualisée à trois reprises (1994-95, 1999-2000, 2004). À chacun des passages, les biographies déjà enregistrées ont été actualisées et celles des nouveaux venus ont été recueillies complètement. Les biographies ont été mises à jour jusqu'à la date de l'enquête pour les résidents et les hommes partis en migration (l'enregistrement étant réalisé auprès des parents résidant au village). Les femmes parties en migration ont également été suivies tant qu'elles étaient célibataires, la migration liée au mariage correspondant à une sortie d'observation.

Dans cet article, les analyses sont réalisées sur les biographies des individus interrogés au titre de résident à l'un au moins des passages de l'enquête. Les biographies masculines sont prises en compte jusqu'à la date du dernier passage, même si l'individu ne résidait pas au village à cette date. Cette démarche a pour but d'éviter les biais d'analyse dus au caractère sélectif de l'émigration sur les célibataires. En effet, sachant que l'émigration est plus forte parmi les célibataires, une analyse limitée aux seules résidents conduirait à sous-estimer l'âge au mariage au sein des jeunes générations. L'effectif d'enquêtés concernés est de 1310 (604 hommes, 706 femmes), en se limitant aux générations nées avant 1984.

Les informations collectées dans la biographie matrimoniale

Initialement conçu sous la forme classique d'un enregistrement événementiel, le questionnaire biographique a été enrichi à mi-parcours de l'enquête initiale pour saisir l'évolution des contrôles familiaux sur les événements individuels. Le module initial saisissait les unions successives, leur issue et un certain nombre de caractéristiques des deux conjoints. Dans la version remaniée, le questionnaire enregistre non seulement les unions mais aussi les procédures matrimoniales qui ont été rompues avant d'aboutir au mariage. Ce sont ainsi les « *mariages potentiels* » ou « *projets d'union* » qui ont été enregistrés. Pour chaque mariage ou processus engageant une femme célibataire, des questions précises ont été posées sur les différentes étapes du processus matrimonial :

- la *décision de l'union* : l'initiative de l'union et le recueil de l'accord formel de la famille de la fille qui marque, formellement, le début d'une procédure traditionnelle ;
- les *prestations engagées*, de type traditionnel (travaux agricoles, remise de grains) et moderne (remise directe d'argent ou achat de bière de mil) ;
- la période transitoire, dite de “ *déposition* ”, qui précède le mariage et pendant laquelle la fille est confiée à une famille désignée par celle de son futur époux ;
- la *durée du processus* ;
- la *sanction sociale* de l'union : fête du mariage au village, mariage légal, mariage religieux.

Les procédures matrimoniales seront analysées en privilégiant les biographies matrimoniales collectées auprès des hommes¹¹, et en se limitant aux générations nées avant 1979, qui, pour la plupart, ont intégralement vécu la période d'entrée en union avant le dernier passage de l'enquête¹². Les traitements relatifs aux procédures matrimoniales porteront sur 241 observations, correspondant aux premiers mariages des hommes nés avant 1979, conclus avec une femme également célibataire, et dont le détail des procédures matrimoniales a été enregistré

¹¹ Les femmes semblent avoir une connaissance plus partielle sur les procédures engagées pour leur mariage que les hommes, en particulier au sein des anciennes générations (Hertrich, 1997).

¹² Cette restriction est nécessaire à la comparabilité des pratiques entre générations : si l'on prend en compte les mariages des générations en âge de se marier, on sélectionne des hommes qui, en moyenne, sont entrés en union plus jeunes que l'ensemble de leur génération, dont on peut penser qu'ils se distinguent également par les modalités des procédures matrimoniales. Dans la population étudiée, la quasi-totalité (plus de 95 %) des premiers mariages masculins ont lieu avant 29 ans : l'entrée en union des générations nées avant 1974 (30 ans au dernier passage, en 2004) peut donc être suivie intégralement. L'observation a été élargie aux générations 1974-78, bien que 23% des hommes y soient encore célibataires : d'une part pour être en mesure de suivre et conforter les changements engagés à partir du groupe de générations précédentes, d'autre part car il me semble probable que le biais introduit va dans le d'une sous-estimation des changements en cours (il est probable que les hommes qui se distinguent par un célibat prolongé se distingue également par un moindre encadrement communautaire) et ne remet donc pas en cause le sens de l'évolution.